

NOUS CONTACTER

Ligne médecin : Tél 01 55 59 20 15
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Adresse mail : infomedecin@stallergenesgreer.com

Docteur Vianney GRUZELLE
Chu Toulouse
2 Rue Viguerie
31300 Toulouse

INFORMATION IMPORTANTE
À l'attention des Médecins prescripteurs

Antony, le 13 mai 2026

OBJET : Mise à disposition des spécialités pharmaceutiques

- **ALBEY VENIN DE GUÊPE *Polistes* 120 microgrammes et 550 microgrammes, poudre et solvant pour solution injectable**, en remplacement des spécialités Venins de guêpe *Polistes spp.* (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) dosées à 120µg et 550µg/flacon importées à titre exceptionnel et transitoire.

Cher docteur,

Depuis 2018, pour faire face à la rupture d'approvisionnement des spécialités ALYOSTAL venins d'hyménoptères, nous mettons à la disposition des pharmacies à usage intérieur (PUI) des spécialités importées de venins d'hyménoptères* dosées à :

- 550 µg/flacon, réservées exclusivement à un usage hospitalier et non rétrocédables
- 120 µg/flacon, rétrocédables par les PUI autorisées.

Nous sommes désormais en mesure de vous annoncer une mise à disposition le **15 juin 2026** des spécialités suivantes :

- **ALBEY VENIN DE GUÊPE *Polistes spp.* 550 microgrammes, poudre et solvant pour solution injectable :**

Coffret composé des éléments suivants :

- 1 flacon de lyophilisat de venin de *Polistes spp.* dosé à 550 µg
- 1 flacon de diluant HSA 6 mL (utilisé pour la reconstitution)
- 5 flacons de diluants HSA 1,8 mL (utilisés pour la dilution)

- **ALBEY VENIN DE GUÊPE *Polistes spp.* 120 microgrammes, poudre et solvant pour solution injectable :**

Coffret composé des éléments suivants :

- 1 flacon de lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp.* dosé à 120 µg
- 1 flacon de diluant HSA 1,8 mL (utilisé pour la reconstitution)

Les spécialités dosées à 550 µg/flacon sont **réservées à l'usage hospitalier et seront donc disponibles en établissements de santé uniquement pour les patients hospitalisés.**

Les spécialités dosées à 120 µg/flacon seront **disponibles en officines de ville pour les patients ambulatoires et en établissements de santé pour les patients hospitalisés.**

En pratique, les lyophilisats constituant les spécialités importées et les lyophilisats constituant la spécialité ALBEY VENIN DE GUEPE *Polistes spp.* sont similaires, car issus du même fabricant et suivant les mêmes procédés de fabrication.

Les diluants HSA inclus dans les coffrets ont une composition centésimale identique et les procédés de fabrication et de contrôle sont similaires à ceux des diluants importés.

Cela signifie que, pour les patients en cours de désensibilisation, les médecins pourront prescrire à la suite de la spécialité importée de guêpe *Polistes*, la spécialité ALBEY correspondante qui permettra d'assurer la continuité du traitement en ville.

Il est rappelé que, conformément à l'AMM, quel que soit le protocole de progression de dose utilisé, l'initiation du traitement doit être réalisée sous surveillance stricte en milieu hospitalier.

Avant chaque injection, **vérifier soigneusement la nature de l'allergène utilisé, le dosage, le volume et la date de l'injection précédente** (intervalle entre chaque injection).

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre service clients (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) au 01 55 59 20 15 ou par mail à infomedecin@stallergenesgreer.com. En dehors des horaires d'ouverture du service clients, un service d'astreinte est mis en place pour répondre à vos questions au 01 55 59 78 74.

Déclaration des effets indésirables :

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

Pour plus d'informations sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Nous vous prions d'agréer, Cher docteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric LOISEL
Pharmacien Responsable

* Spécialités importées de venins d'hyménoptères

1- **Venins 550 µg/flacon**

- **Venins d'hyménoptères** : (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) :
 - Venin d'abeille *Apis mellifera* : lyophilisat de venin d'abeille *Apis mellifera* dosé à 550µg/flacon
 - Venin de guêpe *Vespula spp.* : lyophilisat de venin de guêpe *Vespula spp.*, dosé à 550µg/flacon
 - Venin de guêpe *Polistes spp.* : lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp.*, dosé à 550µg/flacon
- **Diluant HSA** (Greer Laboratories, USA) permettant la reconstitution puis la dilution de ces venins : diluant HSA 9 mL (utilisé pour la reconstitution) et diluant HSA 1,8 mL (utilisé pour la dilution).

2- **Venins 120 µg/flacon**

- **Venin d'abeille *Apis mellifera* 120 microgrammes** : 1 flacon de lyophilisat de venin d'abeille *Apis mellifera* dosé à 120 µg/flacon (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de diluant HSA 1,8 mL (utilisé pour la reconstitution) (Greer Laboratories, USA).
- **Venin de guêpe *Vespula spp* 120 microgrammes** : 1 flacon de lyophilisat de venin de guêpe *Vespula spp* dosé à 120 µg/flacon (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de diluant HSA 1,8 mL (utilisé pour la reconstitution) (Greer Laboratories, USA).
- **Venin de guêpe *Polistes spp* 120 microgrammes** : 1 flacon de lyophilisat de venin de guêpe *Polistes spp* dosé à 120 µg/flacon (Jubilant HollisterStier Laboratories LLC, USA) + 1 flacon de diluant HSA 1,8 mL (utilisé pour la reconstitution) (Greer Laboratories, USA).